



## **Laurent WAUQUIEZ annonce une action renforcée de 36 M€ pour soutenir l'artisanat et l'économie de proximité**

**Laurent WAUQUIEZ**, Président d'Auvergne-Rhône-Alpes, annonce un plan sans précédent en faveur des artisans et des commerces de proximité avec un montant de **36 M€**.

Cette aide exceptionnelle s'articule autour de **3 volets** comprenant un **prêt artisan à taux zéro** en partenariat avec la Banque Populaire, des **aides directes aux artisans** et un **Contrat Région artisan**.

Avec **162 850 entreprises artisanales** qui mobilisent plus de **450 000 actifs** et représentent un **chiffre d'affaires annuel de 38,5 Mds€**, l'artisanat est crucial dans l'économie d'Auvergne-Rhône-Alpes.

### **Un prêt artisan Auvergne-Rhône-Alpes à taux zéro Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes**

**Laurent WAUQUIEZ**, **Daniel KARYOTIS**, pour la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes et **Serge VIDAL** pour les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, ont annoncé le lancement d'un **prêt artisan Auvergne-Rhône-Alpes à taux zéro pour un montant total de 10 M€**.

Dans cette perspective, la **Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes** s'engage à investir, sur les trois prochaines années, **10 M€ pour les entreprises artisanales à travers un prêt à taux zéro (montant compris entre 3 000€ et 20 000€)** intervenant en complément d'un prêt bancaire sur l'ensemble des phases de la vie de l'entreprise (création, développement, transmission-reprise).

Dans le même temps, la **Région interviendra en co-garantie** aux côtés des sociétés de caution mutuelle artisanale (SOCAMA) Alpes, Loire et Lyonnais et Massif Central, à **couvrir les risques en perte finale à hauteur de 50%**. Cette intervention représente pour la Région un engagement à hauteur de **400 000€**.

« *Nous avons fait du soutien à l'artisanat l'une de nos priorités d'action car il est l'un des secteurs clef de l'économie régionale. Pour cela, nous avons mis en place un dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente* » explique **Laurent WAUQUIEZ**.



Fruit d'un partenariat novateur entre **la Région, la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat**, ce nouveau dispositif de financement inédit sera pleinement opérationnel dès le **2 mai 2018**. Il sera déployé avec l'appui du réseau des **Chambres de Métiers et de l'Artisanat, en charge de l'instruction des dossiers**.

*« Avec ce dispositif, la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes affirme son engagement historique auprès des artisans de son territoire. Je suis heureux que nous le fassions aujourd'hui au travers d'un partenariat innovant avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et la Région qui démontrera, j'en suis sûr, sa pertinence au service du développement des entreprises régionales. »* ajoute **Daniel KARYOTIS**.

*« Financer les entreprises artisanales, les accompagner dans la durée en réponse à leurs principaux besoins, être présent sur les territoires en proximité dans des liens renforcés avec les collectivités, c'est forcément faire progresser le développement et la compétitivité des entreprises artisanales et développer l'emploi de notre région Auvergne-Rhône-Alpes »* poursuit **Serge VIDAL**.

### Des aides directes aux artisans

Mises en place dès 2017, elles ont déjà permis de soutenir **110 projets d'investissement de commerces et d'artisans pour un montant de 800 000€**. Pour **2018**, la Région prévoit un budget de **2 M€**. Ce dispositif concernera toutes les communes de moins de 2 000 habitants, preuve que le développement du territoire est une priorité régionale affirmée.

Lors de l'Assemblée plénière du jeudi 29 mars, **la Région votera le renforcement de ce dispositif** qui fusionnera avec **l'aide aux points-relais de La Poste (500 000€)** adoptée en décembre 2016. Ce rapprochement permettra de proposer un **soutien simple** d'accès via un **dossier d'aide unique**, monté auprès des **chambres consulaires** (Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône et Chambre de Commerce et d'Industrie).

### Un Contrat Région artisan

Ce volet d'accompagnement prévoit un budget de **1,5 M€/an** et permet le financement d'interventions directes en entreprises pour des opérations de conseils. L'objectif est de proposer aux entreprises des **accompagnements sur-mesure**, individuels ou collectifs, axés sur des thématiques clés comme le numérique ou encore le développement à l'international. L'objectif est d'accompagner **1 700 entreprises artisanales**.

